



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

**94**<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 15 septembre 2003, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Kavan ..... (République tchèque)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 117 de l'ordre du jour (suite)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/57/Add.1 et Add.2)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant d'entamer l'examen des points inscrits à notre ordre du jour, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/57/840/Add.1 et Add.2, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de sa communication figurant au document A/57/840, Djibouti et le Kirghizistan ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ces documents?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 10 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

#### Projet de résolution A/57/L.83/Rev.1

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale est

saisie d'un projet de résolution révisé « Condamnation de l'attentat commis contre le personnel et les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Bagdad », qui a été publié sous la cote A/57/L.83/Rev.1.

J'ai l'honneur de présenter aux États Membres le projet de résolution A/57/L.83/Rev.1, condamnant l'attentat commis contre le personnel et les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Bagdad (Iraq), le 19 août 2003. Il s'agissait de la première fois dans l'histoire du système des Nations Unies, avec ses bureaux extérieurs de par le monde, qu'une attaque délibérée à aussi grande échelle était perpétrée contre l'Organisation, faisant 22 morts, dont 15 fonctionnaires de l'Organisation, et blessant plus de 100 autres personnes innocentes. Il s'est agi d'un acte absurde dirigé contre des personnes qui servaient la cause de la paix et de la sécurité et qui fournissaient une aide humanitaire. La perte du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Sergio Vieira de Mello, a privé l'ONU d'un de ses fonctionnaires les plus illustres et les plus chevronnés. En tant que membres de l'Assemblée générale, représentant l'humanité tout entière, nous devons exprimer solennellement notre horreur et notre détresse à l'égard d'actes de destruction si injustes, et nous devons faire preuve de détermination pour intensifier nos efforts en vue d'agir contre le terrorisme.

Dans cet esprit, je voudrais également présenter aux membres la révision du projet de résolution

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



original afin de réaffirmer que les Nations Unies continueront à aider les Iraquiens à consolider la paix et la justice. Les membres de l'Assemblée observeront que le texte de cette révision est analogue au dernier paragraphe de la déclaration faite, le 20 août 2003, par le Président du Conseil de sécurité et contenue dans le document S/PRST/2003/13. Un exemplaire de cette déclaration est joint au document A/57/L.83/Rev.1, par faciliter les recherches.

Je crois comprendre qu'aucun orateur souhaite prendre la parole avant l'adoption du projet de résolution. Nous allons par conséquent procéder à l'examen du projet de résolution A/57/L.83/Rev.1.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.83/Rev.1, « Condamnation de l'attentat commis contre le personnel et les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Bagdad ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.83/Rev.1?

*Le projet de résolution A/57/L.83/Rev.1 est adopté (résolution 57/338).*

**M. Wigwe** (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, en ma qualité de président pour le mois en cours.

L'Afrique réaffirme sa condamnation sans équivoque du terrorisme. Nous nous engageons à coopérer avec les autres membres de la communauté internationale, par l'intermédiaire d'efforts bilatéraux et multilatéraux, pour lutter contre cette menace sous toutes ses formes.

Nous condamnons dans les termes les plus forts l'attentat terroriste commis contre le quartier-général des Nations Unies à Bagdad, le 19 août 2003, et qui a entraîné la mort de 15 fonctionnaires de l'ONU, y compris Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq. Nous saluons le courage et le dévouement de ces fonctionnaires internationaux qui ont payé le plus lourd tribut au service de l'humanité.

Nous réaffirmons notre appui à la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité, relative à la protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit.

L'Afrique appuie le projet de résolution intitulé « Condamnation de l'attentat commis contre le personnel et les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Bagdad ».

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de la conclusion réussie des travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale et de la manière efficace avec laquelle vous les avez menés. Nous vous souhaitons plein succès pour vos activités futures.

**M. Wang Guangya** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer la gratitude et la reconnaissance de tous les membres du Groupe des États d'Asie pour la manière excellente dont vous avez encadré les travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

Les membres du Groupe des États d'Asie s'inquiètent vivement de la situation en Iraq. Nous sommes profondément consternés par l'attentat qui a été perpétré contre le quartier général de l'Organisation des Nations Unies Nations à Bagdad et condamnons vigoureusement cette violence terroriste à l'encontre du personnel de l'ONU. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes.

Nous sommes d'autant plus affligés que l'attentat a coûté la vie au Représentant spécial du Secrétaire général et Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Sergio Vieira de Mello. Sa disparition représente incontestablement une immense perte pour les Nations Unies. Mais son dévouement, son courage et sa quête de paix et de justice resteront à jamais dans les mémoires des peuples du monde.

Rétablir sans tarder la paix et la stabilité tout en poursuivant la reconstruction et le développement de l'Iraq, tels sont les espoirs universels du Groupe des États d'Asie et de la communauté internationale dans son ensemble. L'attentat terroriste commis contre le quartier général des Nations Unies en Iraq a démontré une fois de plus que la reconstruction de l'Iraq continue de se heurter à des obstacles de taille; elle ne se fera pas sans la vaste participation et la coopération étroite de l'ensemble de la communauté internationale.

Nous sommes fermement convaincus que cet attentat ne signifiera pas la fin de la marche vers l'indépendance, la stabilité et le développement de l'Iraq, pas plus que la disparition de la Mission

d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Les membres du Groupe des États d'Asie voudraient s'associer à la communauté internationale en continuant d'appuyer le rôle majeur tenu par l'Organisation des Nations Unies en Iraq en vue d'aider les Iraquiens à restaurer rapidement la stabilité et le développement dans leur pays.

**M. Jegermanis** (Lettonie) (*parle en anglais*) : La Lettonie, qui préside le Groupe des États d'Europe orientale, a l'honneur de faire cette déclaration au nom de nos délégations.

Monsieur le Président, nous voudrions attirer votre attention sur le fait que la Russie a soumis un amendement au projet de résolution de l'Assemblée générale (A/57/L.83/Rev.1) que vous aviez présenté. Nous appuyons sans réserve l'adoption de ce projet de résolution, « Condamnation de l'attentat commis contre le personnel et les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Bagdad ». De même, nous soutenons la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité.

Nous avons été consternés par l'annonce de l'attentat commis contre le quartier général de l'ONU à Bagdad, le 19 août, attentat qui a fait de nombreuses victimes, dont, à notre très grand regret, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, le grand diplomate brésilien Sergio Vieira de Mello. Cet attentat aveugle contre le personnel de l'Organisation des Nations Unies, qui oeuvre d'arrache-pied pour apporter l'aide nécessaire à l'Iraq, doit être considéré comme une attaque contre l'ensemble du système des Nations Unies et contre les valeurs et principes de l'humanité.

Ce jour-là, nous avons vu, une fois de plus, que le terrorisme ne connaît pas de frontières et que les terroristes n'ont d'autre but que de détruire et d'anéantir. La présence de l'ONU, où que ce soit dans le monde, a toujours été considérée comme un symbole et une garantie des valeurs humaines universelles. Cet attentat, sans nul doute, a lancé à la communauté internationale un défi cynique qui appelle impérativement une réponse adéquate.

À l'instar de l'ensemble du monde civilisé, nos pays condamnent cette manifestation du terrorisme international. Ils sont d'avis que les auteurs de ce crime ont tenté d'enrayer le processus de stabilisation politique et économique de l'Iraq et d'empêcher la nation iraquienne de créer un pays pacifique, stable et prospère. Au vu des derniers événements survenus –

les attentats contre l'ambassade jordanienne et contre les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Bagdad, ainsi que l'assassinat du chef religieux chiite l'ayatollah Mohamed Baqer al-Hakim, dans la ville sainte de Najaf –, il est évident que l'Iraq est en train de devenir l'un des principaux champs de bataille de la lutte contre le terrorisme que mène la communauté internationale.

Nous sommes convaincus que ce coup douloureux porté à l'ONU ne nous empêchera pas de mener à bien la stabilisation de l'Iraq après le conflit et de ramener ce pays au sein de la famille des nations.

**M. Giraldo** (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir devant l'Assemblée générale au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour exprimer notre appui au projet de résolution (A/57/L.83/Rev.1) présenté par le Président de l'Assemblée générale et qui condamne l'attentat commis contre le personnel et les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Bagdad le 19 août 2003. Nous associant à la condamnation vigoureuse de cette attaque dirigée contre l'ONU et les idéaux qu'elle défend de par le monde, nous voudrions adresser nos plus sincères condoléances à l'Organisation des Nations Unies, au Secrétaire général ainsi qu'aux familles et amis des membres du personnel qui ont perdu la vie dans ce vil attentat. Nous voudrions également exprimer notre solidarité à la centaine de personnes qui ont été blessées.

Pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, cette tragédie est d'autant plus grande que nous avons perdu le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Sergio Vieira de Mello, illustre diplomate brésilien qui, tout au long de sa brillante carrière au service de l'ONU et des États Membres, a fait montre, au plan professionnel et personnel, de qualités exceptionnelles qui auguraient d'un grand avenir au sein de l'Organisation. Comme le Secrétaire général l'a dit, la disparition prématurée de M. Vieira de Mello est une perte irremplaçable pour l'Organisation. Nous appuyons également l'ONU dans les efforts qu'elle déploie pour poursuivre la consolidation de la paix et de la justice en Iraq.

Monsieur le Président, nous vous savons gré de la manière avisée dont avez dirigé l'Assemblée générale et nous voudrions une nouvelle fois exprimer notre peine la plus vive et notre appui résolu au projet de

résolution que vous nous avez présenté. Nous souhaitons nous associer à l'appel urgent lancé dans la résolution en faveur d'une coopération internationale renforcée en vue de traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les commanditaires de cet acte terroriste odieux.

**Mme Løj** (Danemark) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je voudrais exprimer nos condoléances aux Nations Unies et aux familles et proches des victimes du crime tragique et ignoble commis à Bagdad, il y a trois semaines. Nous voulons honorer M. Sergio Vieira de Mello et lui rendre un hommage particulier, qui, en tant que fonctionnaire international hors-pair, a consacré sa vie à soulager les souffrances humaines et à aider les plus nécessiteux. Lui et ses collègues ont sacrifié leur vie - mais ce sacrifice ne doit pas être vain. L'Organisation des Nations Unies peut compter sur notre ferme appui dans son action en Iraq, en appui au peuple de ce pays. Nous réaffirmons fermement la nécessité de respecter la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies en toutes circonstances. Nous devons faire tout notre possible pour traduire en justice les responsables de cet attentat et nous devons accroître nos efforts et promouvoir la coopération internationale pour combattre tous les actes terroristes.

À cet égard, nous remercions l'Afrique du Sud et vous-même, Monsieur le Président, de votre initiative de soumettre à l'Assemblée générale la résolution qui vient d'être adoptée. Nous appuyons pleinement cette résolution.

**M. Valle** (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, grâce à votre initiative, nous nous réunissons aujourd'hui avec beaucoup de tristesse pour rendre un hommage particulier à Sergio Vieira de Mello et à tous les fonctionnaires des Nations Unies qui ont trouvé la mort dans l'attentat odieux, commis le 19 août 2003 à Bagdad. Lui et ses collègues ont fait le sacrifice ultime en s'efforçant, de façon désintéressée, de promouvoir les idéaux de cette Organisation, idéaux qui ont conduit à la création de celle-ci et qui sont nôtres. L'attentat a été particulièrement tragique pour mon pays, le Brésil, qui a perdu un de ses citoyens les plus éminents. En ces temps de discorde et de violence, Sergio était un champion de la paix et de la réconciliation. Il a lutté pour les faibles et les victimes de la discrimination et de l'exclusion. Sa loyauté envers l'Organisation des Nations Unies, son sens de l'autorité dans les causes

humanitaires et son engagement à soulager les démunis s'illustraient dans son action dans plusieurs situations d'après conflit dans le monde auxquelles il a pris part.

Les Brésiliens sont fiers de Sergio Vieira de Mello. Ses acquis constituent un grand exemple pour nous tous dans la recherche de la paix, du développement social et du respect des droits de l'homme dans le monde. Tout en servant la communauté internationale, Sergio Vieira de Mello a honoré son pays. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères Celso Amorim, Sergio était un artisan de la paix dont l'action inspirera des générations entières de Brésiliens.

Pour honorer sa mémoire et celle de ceux qui ont péri avec lui, ce que nous pouvons faire de mieux est de réaffirmer notre attachement à la promotion de la primauté du droit, du multilatéralisme et de la coopération en tant que remède à la violence. Nous devons oeuvrer à l'avènement d'un monde où la justice prévaudra. De la tristesse et du chagrin que nous éprouvons, nous devons tirer une leçon d'espoir et de confiance. Il nous faut aller de l'avant. Ceux qui sont morts pour un noble idéal doivent nous inspirer dans notre engagement à renforcer les Nations Unies ainsi que dans notre quête d'un avenir de paix entre les nations, de sécurité et de respect pour les droits de tous les êtres humains, sans distinction aucune. Les hommes et les femmes sont mortels et ils peuvent être tués. Mais nos rêves – les rêves de ceux que nous honorons aujourd'hui – sont vivants. Ils nous aideront à aller de l'avant.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 10 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 17 de l'ordre du jour (suite)**

##### **j) Nomination d'un membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies**

##### **Note du Secrétaire général (A/57/111/Add.2)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée qu'il a reçu notification de la démission de Mme Susan McLurg, des États-Unis d'Amérique, du Comité des pensions du personnel des Nations Unies. L'Assemblée générale, à sa session en cours, doit donc nommer un candidat

pour siéger au Comité jusqu'à la fin du mandat de Mme McLurg, le 31 décembre 2004.

Les membres se souviendront que cet alinéa avait été renvoyé à la Cinquième Commission. Pour que l'Assemblée puisse traiter sans délai de cet alinéa, puis-je considérer que l'Assemblée décide d'examiner cet alinéa directement en séance plénière?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Puis-je considérer par ailleurs que l'Assemblée accepte de procéder immédiatement à l'examen du point 17 j) de l'ordre du jour? S'il n'y a pas d'objection, nous agirons en conséquence.

Dans sa note, le Secrétaire général informe également l'Assemblée que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a présenté la candidature de M. Thomas Repasch à ce poste, suite à la démission de Mme McLurg. Il est également indiqué dans la note que la candidature de M. Repasch a été approuvée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Thomas Repasch membre du Comité des pensions du personnel des Nations Unies pour un mandat commençant le 15 septembre 2003 et venant à expiration le 31 décembre 2004?

*Il en est ainsi décidé* (décision 57/411 C).

**Le Président** (*parle en anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 17 j) et du point 17 de l'ordre du jour dans son ensemble?

*Il en est ainsi décidé.*

## **Points 8 et 66 de l'ordre du jour** (*suite*)

### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau**

#### **Désarmement général et complet**

##### **i) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement**

### **Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire** (A/57/848)

**Le Président** (*parle en anglais*): Les membres se souviendront qu'à sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer le point 66 de l'ordre du jour et ses alinéas à la Première Commission.

Pour permettre à l'Assemblée générale de procéder sans délai à l'examen du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite examiner le point 66 i) de l'ordre du jour directement en séance plénière?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Puis-je considérer par ailleurs que l'Assemblée accepte de procéder immédiatement à l'examen du point 66 i) de l'ordre du jour? S'il n'y a pas d'objection, nous agirons en conséquence.

L'Assemblée générale procédera à l'examen du rapport du Groupe de travail à composition non limitée figurant au document A/57/848.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire?

*Il en est ainsi décidé* (décision 57/592).

**Le Président** (*parle en anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 66 i) et du point 66 de l'ordre du jour dans son ensemble?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 86 de l'ordre du jour (suite)**

**Développement durable et coopération économique internationale :**

**d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat**

**Document de séance (A/57/CRP.5)**

**Projets de décision (A/57/L.80, A/57/L.82)**

**Le Président (parle en anglais) :** Les membres se souviendront que lors de sa 19<sup>e</sup> séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer l'examen du point 86 de l'ordre du jour et de ses alinéas à la Deuxième Commission.

Cependant, afin que l'Assemblée générale puisse examiner aussitôt que possible les projets de décision figurant dans les documents A/57/L.80 et A/57/L.82, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite examiner directement l'alinéa d) du point 86 de l'ordre du jour en séance plénière?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président (parle en anglais) :** L'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/57/CRP.5, qui contient des informations de base sur les organisations régionales et intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé faisant une demande d'accréditation au Dialogue de haut niveau.

L'Assemblée est également saisie de deux projets de décision, distribués comme documents A/57/L.80 et A/57/L.82.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de décision publiés sous les cotes A/57/L.80 et A/57/L.82 .

Nous passons d'abord au projet de décision figurant dans le document A/57/L.80, « Accréditation des organisations intergouvernementales au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de décision?

*Le projet de décision est adopté (décision 57/593).*

**Le Président (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de décision figurant dans le document A/57/L.82, « Accréditation des entités et organisations du secteur privé au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de décision?

*Le projet de décision est adopté (décision 57/594).*

**Le Président (parle en anglais) :** Je vais maintenant aborder la question de l'accréditation des organisations non gouvernementales au Dialogue de haut niveau de deux jours sur le financement du développement.

On m'a informé de ce que de nouvelles consultations étaient nécessaires sur cette question. J'ai également été prié de reporter l'examen de cette question à une date ultérieure. Puisqu'il s'agit de la dernière séance de la cinquante-septième session, la question de l'accréditation des organisations non gouvernementales sera donc examinée au cours de la cinquante-huitième session au titre du point pertinent.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen de du point 86 d) et du point 86 de l'ordre du jour dans son ensemble?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 53 de l'ordre du jour (suite)**

**Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

**Note du Président de l'Assemblée générale (A/57/861)**

**Le Président (parle en anglais) :** Au titre du point 53 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », je voudrais présenter brièvement le texte dont l'Assemblée est saisie, intitulé « Note du Président de l'Assemblée générale » (document A/57/861), qui a été publié à la dernière minute et a été distribué ce matin.

Le document est en trois parties. La première partie est un résumé des progrès faits dans la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours de sa cinquante-septième session. Je voudrais à cet égard souligner tout particulièrement l'adoption de la résolution 57/301, qui régularise les dates de

l'ouverture des sessions ordinaires et du débat général des sessions à venir en amendant l'article 1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il est également bon de préciser qu'au cours de sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a pris la décision, conformément à la résolution 57/8, de convoquer deux groupes de travail à composition non limitée de l'Assemblée. Le premier, sur la situation en Afghanistan un an après, a permis de faciliter une discussion approfondie sur le sujet en plénière. Le second, sur le rôle de la société civile dans la prévention des conflits armés, a attiré une large audience, notamment au sein des organisations non gouvernementales.

Les deuxième et troisième parties du document correspondent respectivement à l'« Annexe » et à l'« Appendice ». Nombre des propositions qui s'y trouvent sont issues de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Après plusieurs séries de consultations officieuses à participation non limitée, de nouvelles propositions ont été ajoutées, relativement en particulier à la revitalisation des travaux des grandes commissions. Je me réfère en l'occurrence au chapitre C.

Au cours de sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a poursuivi l'exercice de regroupement de plusieurs questions de l'ordre du jour connexes, de manière qu'elles puissent être examinées lors du même débat. Étant donné l'accueil favorable qui a été réservé à cette initiative, le projet de programme de travail pour la cinquante-huitième session prévoit le regroupement d'autres points de l'ordre du jour et davantage de débats communs.

La revitalisation est un processus continu. L'enthousiasme et les apports constructifs des uns et des autres sur le sujet en ont souligné l'importance. Certains représentants permanents ont même préconisé l'adoption d'une approche légèrement plus volontariste et la fixation d'un calendrier ou d'échéances précises pour les futures négociations sur la revitalisation. Je compte que le document dont l'Assemblée est saisie, ainsi que le rapport issu d'un séminaire tenu à Manhasset (New York), sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour le nouveau millénaire, qui figure dans le document A/57/836, donneront suffisamment d'éléments aux futures délibérations de l'Assemblée sur ce sujet.

J'espère également que de nouvelles idées viendront enrichir le processus de revitalisation, et que l'application des réformes convenues continuera de renforcer l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale.

Les membres se souviendront qu'à sa 81e séance plénière, le 13 mars 2003, l'Assemblée a adopté la résolution 57/301 au titre de ce point de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire cette question à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session?

*Il en est ainsi décidé* (décision 57/595).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Ainsi s'achève notre examen du point 53 de l'ordre du jour.

#### **Point 54 de l'ordre du jour**

##### **Question de Chypre**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée avait décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session, mais avait reporté la prise d'une décision concernant la répartition de cette question à un moment approprié de la session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la cinquante-huitième session?

*Il en est ainsi décidé* (décision 57/596).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 54 de l'ordre du jour.

#### **Point 55 de l'ordre du jour**

##### **Agression armée contre la République démocratique du Congo**

###### **Lettre du Représentant permanent de la République démocratique du Congo (A/57/860)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée avait décidé d'inscrire

le point 55 à l'ordre du jour de la cinquante-septième session.

À cet égard, je voudrais attirer l'attention des membres sur le document A/57/860, qui contient une lettre datée du 11 août 2003 du Représentant permanent de la République démocratique du Congo, dans laquelle il demande que la question « Agression armée contre la République démocratique du Congo » soit inscrite à l'ordre du jour des prochaines sessions ordinaires de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la cinquante-huitième session?

*Il en est ainsi décidé* (décision 57/597).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 55 de l'ordre du jour.

#### **Point 56 de l'ordre du jour**

##### **Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée avait décidé d'inscrire le point 56 à l'ordre du jour de la cinquante-septième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite clore l'examen du point 56 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 114 de l'ordre du jour**

##### **Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée avait décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de cette question et

l'inscrire au projet d'ordre du jour de la cinquante-huitième session?

*Il en est ainsi décidé* (décision 57/598).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 114 de l'ordre du jour.

#### **Point 133 de l'ordre du jour**

##### **Financement de la Mission des Nations Unies au Timor-Leste**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée avait décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la cinquante-septième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la cinquante-huitième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la cinquante-huitième session?

*Il en est ainsi décidé* (décision 57/599).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 133 de l'ordre du jour.

#### **Points 136 à 141, 144 à 146, 148 et 150 de l'ordre du jour**

##### **Points de l'ordre du jour restant à l'examen de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale et qui ne sont pas inscrits au projet d'ordre du jour de la cinquante-huitième session du fait de l'adoption de la résolution 57/323**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée avait décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session.

Je rappelle aux délégations que du fait de l'adoption de la résolution 57/323 en date du 28 juin 2003, intitulée « Missions de maintien de la paix clôturées » les points 136 à 141, 144 à 146, 148 et 150, ne seront pas inscrits au projet d'ordre du jour de la cinquante-huitième session.



Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite clore l'examen de ces points de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points ci-après de l'ordre du jour, sur lesquels l'Assemblée s'est prononcée lors de séances antérieures, sont restés pendents pour ce qui est de leur examen par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session : points 11, 12, 18 à 21, 24, 35 à 38, 42, 44 à 46, 76, 79, 84, 87, 92, 100, 107, 109, 113, 115 à 117, 119 à 121, 123 à 125 et 160.

Comme les membres le savent, ces points sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, à l'exception du point 18, intitulé « Élection des juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen de ces points à la présente session?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Allocution de clôture du Président**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Organisation des Nations Unies a traversé une année très difficile. Au cours de la cinquante-septième session, l'Assemblée générale a examiné un grand nombre de questions, de la prévention des conflits à une mise en oeuvre plus efficace des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, d'un suivi mieux coordonné et intégré des grandes conférences et sommets des Nations Unies à l'une des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation : la réforme du système des Nations Unies.

Nous sommes parvenus à un consensus et avons adopté un grand nombre de résolutions et de décisions. Toutefois, certaines des idées et des propositions avancées n'ont pas été menées à bonne fin. J'espère que l'examen de ces idées se poursuivra au cours de la cinquante-huitième session. J'espère aussi cependant

que l'ONU s'intéressera non seulement aux questions touchant à l'Assemblée générale et à sa revitalisation, mais qu'elle s'attachera également à accroître son rôle dans les affaires mondiales. Je suis convaincu que le rôle de l'ONU devrait être bien plus déterminant qu'il ne l'a été ces derniers temps et qu'il devrait refléter comme il se doit le rôle que lui assigne la Charte. Ceci s'applique bien sûr également au Conseil de sécurité et à ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales aujourd'hui, en particulier en Iraq.

Afin que l'Organisation des Nations Unies soit mieux en mesure de jouer un rôle aussi vital, elle doit mettre en oeuvre une réforme majeure. J'espère que dans un avenir pas trop lointain, le Conseil de sécurité répondra aux besoins du début du XXI<sup>e</sup> siècle tout en reflétant la situation géopolitique. Je m'attends également, comme je l'ai indiqué clairement dans la note du Président de l'Assemblée générale (A/57/861), datée du 8 septembre 2003, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale que l'Assemblée sera renforcée et deviendra plus efficace et davantage axée sur l'action. En outre, j'espère que l'Assemblée s'engagera sans équivoque sur la voie aboutissant, en temps voulu, à ce que l'ancien Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur Jean-David Levitte, appelait le parlement du monde.

Parmi les décisions prises par l'Assemblée générale au cours de mon mandat, l'adoption de la résolution 57/337 sur la prévention des conflits armés revêt une importance toute particulière. Cette résolution relève le défi lancé par le Secrétaire général qui vise à transformer une culture de réaction en une culture de prévention. La force de cette résolution réside dans sa portée. Elle reconnaît le fait que les causes profondes des conflits sont de nature multidimensionnelle et solidaire et que leur prévention exige donc une approche globale et intégrée. Elle porte sur le rôle de coopération entre le large éventail d'acteurs qui interviennent dans la prévention des conflits, y compris les gouvernements, l'ONU et ses institutions, la société civile et d'autres protagonistes compétents.

Mon rapport sur les résultats de la séance publique consacrée au rôle de la société civile dans la prévention des conflits armés (A/57/864, annexe) a été distribué à l'Assemblée aujourd'hui. La séance publique tenue au début de septembre a cherché à examiner de façon interactive le rôle futur de la société

civile dans la prévention des conflits armés et à définir comment lier effectivement les travaux de la société civile dans ce domaine aux efforts déployés par les gouvernements et l'ONU.

La lutte contre la pauvreté extrême constitue un élément inséparable de la stratégie de prévention des conflits au sein du système des Nations Unies. Nous devons donc appuyer fermement la mise en oeuvre des objectifs du millénaire en matière de développement non seulement pour des raisons morales et humanitaires, mais aussi pour créer un environnement socioéconomique optimal permettant de réduire les tensions et d'aboutir à un monde stable et plus juste.

La mise en oeuvre intégrée et coordonnée et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU constituent un concept novateur, global et intersectoriel. Un groupe de travail spécial a été constitué pour examiner dans son ensemble le mécanisme de la suite donnée aux conférences et aux sommets. Il a identifié les façons de simplifier, d'intégrer les efforts du système des Nations Unies en faveur de la mise en oeuvre des textes issus des conférences et d'en améliorer l'efficacité. L'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 57/270 B d'organiser notamment une rencontre importante en 2005 – devant, selon moi, tenir lieu de sommet – qui pourrait avoir un retentissement sur le plan politique afin d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution de tous les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des conférences et des sommets dans les domaines économique et social. Je suis d'avis que la résolution renforcera le rôle dirigeant de l'Assemblée générale et le rôle de coordination du Conseil économique et social dans le domaine des priorités de développement internationales.

En septembre dernier, l'Assemblée générale a consacré une séance plénière de haut niveau à l'examen de l'appui à accorder à l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) récemment lancée. À son issue, tous les États Membres se sont fermement engagés à aider les pays africains à combattre et à surmonter les problèmes les plus difficiles auxquels le continent est confronté : la pauvreté extrême, le manque d'eau et d'assainissement, la propagation des maladies, les déficiences de l'enseignement, etc. Un bureau spécial a été créé au sein du Département des affaires

économiques et sociales pour mettre en oeuvre l'initiative du NEPAD.

L'Assemblée générale plénière a consacré plusieurs journées en octobre et en novembre 2002 à la pandémie du VIH/sida. En décembre dernier, l'Assemblée, dans sa résolution 57/299, a adopté ma proposition de tenir une séance de haut niveau sur la question en septembre 2003. Cette année marque la première année que les promesses faites dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida doivent être honorées. Des engagements supplémentaires devront être honorés en 2005 et en 2010. La séance de haut niveau portera sur la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés dans la lutte contre la pandémie du VIH/sida.

Tout au long de la cinquante-septième session, j'ai accordé une attention particulière à une coopération plus étroite entre les diverses institutions et organisations du système des Nations Unies. J'ai tiré grandement parti des réunions tenues régulièrement avec les présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social ainsi qu'avec les présidents des grandes Commissions. Dans le cadre du dialogue constant entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, j'ai rencontré le Président de la Banque mondiale et le Directeur général du Fonds monétaire international. La présidence tchèque a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer une bonne préparation du premier dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui doit se tenir en octobre 2003.

Je souscris de tout coeur aux vues exprimées par le Secrétaire général sur la nécessité d'une réforme approfondie qui aboutirait à une plus grande efficacité de l'ONU. Cette démarche exige non seulement une réforme au sein de l'Organisation mais également un changement qualitatif dans l'attitude des États Membres à l'égard de la réforme, sans oublier que l'objectif ultime de cet exercice consiste à donner à l'ONU un rôle plus décisif dans les affaires mondiales. Je suis certain, et vous en conviendrez tous, pour que cela se concrétise, il faut absolument que les États membres manifestent une volonté politique renouvelée. Il me semble qu'à la suite d'expériences récentes, on n'ait non seulement plus conscient de cette nécessité, mais que, tout au moins chez certains pays, il existe une volonté politique plus grande que jamais d'agir. Il reste à voir si l'occasion qui se présente sera saisie ou

si elle sera manquée, comme cela s'est produit plusieurs fois dans le passé.

Au cours de la cinquante-septième session, l'Assemblée générale était soucieuse de ces questions et les différents processus de réformes de l'ONU ont avancé. L'une des questions les plus importantes qui ont été débattues concernant le renforcement du système des Nations Unies. Le Secrétaire général a fait 36 propositions de réformes diverses visant à harmoniser les priorités politiques avec les objectifs du Millénaire en matière de développement et à rationaliser le Secrétariat. En réponse, l'Assemblée générale a énoncé sa position commune dans la résolution 57/300. Nombre de ces propositions renforceront l'impact des travaux de l'Organisation, en particulier dans les domaines économique et social, en clarifiant les rôles et les responsabilités pour ce qui est de l'assistance technique et de la coordination interinstitutions dans le domaine des droits de l'homme, pour les services d'information au siège et à l'étranger; en matière de rationalisation de la gestion, et de la documentation ainsi que pour les services chargés de la publication, etc.

Au cours des 10 dernières années, tous les Présidents de l'Assemblée générale ont eu la tâche redoutable de chercher à sortir la réforme du Conseil de sécurité de l'impasse, y compris les questions touchant à l'admission de nouveaux membres – permanents et non permanents – et aux restrictions apportées au droit de veto. Le débat relatif à l'Iraq a intensifié les discussions sur la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité. Il me semble aujourd'hui que de nombreux politiques et diplomates se concentrent davantage sur ce problème qu'à aucun moment au cours des 10 dernières années. Toutefois, après avoir présidé pendant la cinquante-septième session le Groupe de travail chargé de la Réforme du Conseil de sécurité, je suis fermement convaincu que l'impasse ne sera forcée qu'en cas de percée politique majeure dans les capitales de certains États Membres clefs. Je sais que l'histoire du siècle écoulé indique que de telles percées sont obtenues à la suite de grandes catastrophes telles que les deux guerres mondiales, qui ont abouti respectivement à la création de la Société des Nations et de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, je pense que la communauté internationale a atteint un degré beaucoup plus élevé de raison. Par conséquent, nous n'aurons pas besoin

d'autres rappels de la nécessité de modifier le statu quo que nous n'en avons déjà eus.

Pour être équitable, il faut reconnaître que le Groupe de travail sur la Réforme du Conseil de sécurité a réussi à progresser quelque peu. Son rapport a été considérablement simplifié, avec la suppression de toutes les propositions qui n'étaient plus appuyées par aucun État Membre. Au cours de la session, j'ai d'autre part distribué un questionnaire officieux consacré aux travaux et aux méthodes de travail du Groupe de travail. Mon bilan officieux des résultats du questionnaire a été distribué aux Membres.

Bien entendu, je sais fort bien que les réponses reçues ne traduisent pas forcément les points de vue de tous les Membres de l'ONU et que la distribution même du questionnaire a été perçue par certains États Membres comme étant quelque peu discutable. Le questionnaire a cependant suscité un débat intéressant et concret sur les problèmes, ce qui avait fait défaut au cours des délibérations antérieures. Des discussions tout aussi franches et utiles sur ce thème ont eu lieu dans nombre de cadres officieux. Je recommande par conséquent vivement une utilisation plus fréquente de ces cadres pour les échanges d'idées futurs. Les résultats du questionnaire n'ont pas été concluants, mais ce dernier a confirmé de nouveau un sentiment de frustration presque universel devant l'incapacité du Groupe de travail de parvenir aux résultats escomptés.

Les efforts de revitalisation de l'Assemblée générale ont surtout été axés sur l'amélioration des méthodes de travail et la planification d'un ordre du jour simplifié. En adoptant la résolution 57/301, l'Assemblée a modifié la date d'ouverture de ses sessions ordinaires, ainsi que la date d'ouverture et la durée du débat général, répondant ainsi aux nombreuses demandes formulées par les États Membres d'élaborer un dispositif plus commode concernant cet événement important.

Je suis tout à fait d'accord avec l'observation faite par le Secrétaire général : de nombreux discours prononcés à l'Assemblée générale sont répétitifs et stériles. Nos propositions en vue d'augmenter le nombre de débats conjoints, de regrouper des questions, ainsi que d'examiner tous les deux ou trois ans seulement certains points de l'ordre du jour visent à traiter en partie du problème. Je comprends évidemment très bien que, parfois, les diplomates doivent lire de longs discours écrits dans leurs

capitales dont la teneur, qui vise souvent les citoyens de ces pays-là, ne suscitent pas forcément beaucoup d'intérêt dans le reste du monde, y compris au sein de l'Assemblée.

Dans le cadre des efforts de revitalisation, nous avons essayé de compléter ce phénomène en convoquant des groupes de débat interactifs à composition non limitée et en mettant l'accent sur des dialogues officieux et francs, ainsi que sur l'échange d'expériences. En novembre dernier, nous avons pour la première fois convoqué un tel groupe de la plénière de l'Assemblée générale. Ce groupe de débat, dont le thème était « Afghanistan, un an après », a facilité une discussion approfondie de ce sujet et a aidé à enrichir le débat ultérieur sur cette question. La séance publique sur le rôle de la société civile dans la prévention des conflits armés a constitué un autre pas en avant vers des débats moins structurés et plus interactifs, qui pourront sans doute revigorer les débats qui ont lieu à l'Assemblée générale sur différents sujets.

De novembre 2002 à juin 2003, nous avons organisé de nombreuses consultations officieuses sur différentes propositions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale. Les principaux éléments ont été résumés dans une note du Président de l'Assemblée générale. La recherche d'un consensus sur ces propositions, y compris une sorte de plan d'action et un calendrier de mise en oeuvre, restera une tâche à accomplir pour les présidences futures.

D'autres propositions concernant la revitalisation figurent dans le document intitulé « Des promesses à la pratique : la revitalisation de l'Assemblée générale pour le nouveau Millénaire ». C'est le résultat d'une retraite consacrée à cette question en mai 2003. Cependant, d'autres propositions intéressantes ont été discutées lors de réunions officieuses, au cours de déjeuners et, surtout, dans les couloirs de ce bâtiment. L'appel tendant à délivrer un mandat de deux ans au Président de l'Assemblée générale m'a semblé une idée particulièrement intéressante car, à mon avis, cette modalité fournirait à la présidence une meilleure chance de mettre en oeuvre des initiatives sur des questions difficiles ou controversées, lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus au cours d'une seule année.

Au crépuscule de ma présidence, je voudrais vous faire part de quelques réflexions sur les 12 derniers mois.

Durant ma présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, je me suis concentré sur plusieurs questions majeures qui constituaient des priorités pour la présidence tchèque. Je l'ai fait parce que je suis fermement convaincu que l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée générale en particulier constituent un organe unique en son genre et sans doute la seule instance où les questions de portée planétaire peuvent être examinées de façon intégrée en prenant en considération tous les aspects politiques, économiques, environnementaux et sociaux. Par exemple, la prévention des conflits non seulement constitue une question politique, mais a également des dimensions économiques, sociales et autres très importantes.

Il y a de nombreuses organisations internationales qui traitent de différentes questions de façon isolée dans le cadre de leurs mandats spécifiques. Mais il n'existe qu'une tribune, l'Assemblée générale, au sein de laquelle les États Membres peuvent examiner dans leur intégralité les problèmes régionaux ou mondiaux, naissants ou existants, tout en prenant en compte les structures institutionnelles liées entre elles et qui parfois se chevauchent. Nous avons une organisation internationale pour le commerce, nous avons d'autres institutions pour le développement et les finances. C'est toutefois à l'Assemblée générale que ces questions peuvent être examinées ensemble et de façon intégrée. Notre attention ne doit pas se disperser sur une multitude de points inscrits à l'ordre du jour, qui font double emploi avec les débats conduits dans d'autres organisations. Si cela se produisait, l'impact du travail de l'Assemblée serait largement réduit et sa pertinence serait sapée. Toute tendance dans cette direction doit être renversée pour que nous puissions nous concentrer clairement sur les grandes questions et les traiter dans toute leur complexité, de façon intégrale.

À cet égard, j'estime que les priorités de ma présidence ont été étroitement liées entre elles. La lutte contre le terrorisme international ne peut être examinée uniquement d'un point de vue militaire ou sécuritaire. Elle est manifestement liée à la question de la prévention des conflits armés et à la nécessité de tuer dans l'oeuf tout conflit avant qu'il ne submerge toute

une région avec, comme résultat, des pertes tragiques en vies humaines.

La question de la prévention est logiquement liée à la question des causes des conflits. Les longues négociations qui ont eu lieu avant l'adoption de la résolution sur la prévention des conflits armés ont mis en relief les questions nombreuses et interdépendantes en jeu, y compris la pauvreté extrême, le sous-développement, l'intolérance, voire l'impression d'indifférence de la communauté internationale à l'égard de la souffrance humaine. Par conséquent, prendre pour cible la pauvreté extrême, comme les Objectifs de développement du Millénaire essaient de le faire, c'est prendre pour cible le terrain potentiellement fertile des sentiments de frustration, de colère et d'impuissance qui pourrait aboutir à un comportement radical, voire terroriste.

Comme je l'ai déjà indiqué clairement, je suis convaincu que l'ONU a besoin d'une réforme fondamentale, ainsi que d'une volonté politique renouvelée et vigoureuse de la part des États Membres, pour que cette réforme soit mise en oeuvre. Permettez-moi de rappeler à l'Assemblée que de nombreux États Membres ont accueilli favorablement certaines de nos idées générales en matière de réforme, mais dès qu'il s'agissait de propositions concrètes, cet appui s'est mystérieusement envolé. Dans ce débat où des questions de prestige et d'intérêt nationaux paraissent être en jeu, il est particulièrement difficile de parvenir à un consensus. Toutefois, il est possible d'obtenir des résultats positifs, si l'on fait preuve de détermination et de courage.

L'utilité de l'Organisation des Nations Unies est jugée à l'aune de ses actions, et continuera de l'être. Elle n'est pas jugée en fonction de la longueur de ses débats, des discours recyclés sur des points de l'ordre du jour sans intérêt ou du report infini de la prise de décisions. Je suis convaincu que pour trouver ou – comme certains diraient peut-être – retrouver sa place sur l'échiquier mondial, l'Organisation des Nations Unies doit non seulement poursuivre son processus de réforme, mais également modifier ses méthodes pour répondre de manière plus efficace aux défis qui se posent dans un environnement international turbulent. J'exhorte tous les États Membres à oeuvrer en faveur de la réforme de l'Organisation des Nations Unies en faisant preuve d'imagination, d'une volonté politique inébranlable et d'un dévouement sincère.

Je voudrais rendre hommage à la mémoire des fonctionnaires de l'ONU qui ont trouvé la mort en raison de leur engagement désintéressé en faveur des idéaux de l'Organisation. Ces fonctionnaires oeuvraient dans des endroits où leur vie était souvent très menacée afin de promouvoir la cause de la paix et de la sécurité et de fournir une assistance humanitaire. On se souviendra de cette année comme d'une année tragique et poignante dans l'histoire de l'ONU, année au cours de laquelle de nombreuses personnes dévouées ont perdu la vie en Érythrée, en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Libéria, en République démocratique du Congo et, bien sûr, surtout en Iraq. Mes pensées vont à leurs familles et à leurs êtres chers.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance sincère à tous ceux qui m'ont aidé à m'acquitter de mes fonctions.

Au cours de l'année pendant laquelle j'ai eu le privilège de présider cet organe, j'ai appris à compter sur la coopération et les conseils des États Membres pour de nombreuses questions. Leur participation active aux séances a enrichi la session ainsi que ma présidence à bien des égards et de diverses manières impossibles à mesurer.

J'aimerais remercier les Vice-Présidents qui m'ont remplacé à plusieurs reprises pour présider des séances plénières et d'autres réunions. Ce groupe distingué de diplomates m'a servi de liaison avec les membres pour traiter des nombreuses questions importantes dont l'Assemblée générale était saisie. J'exprime également ma sincère reconnaissance aux Présidents, Vice-Présidents et Rapporteurs des Grandes Commissions dont l'aide inestimable a facilité les travaux de l'Assemblée toute entière.

J'ai toujours beaucoup compté sur les vice-présidents des groupes de travail et sur les facilitateurs chargés de la prévention des conflits, du suivi intégré, du VIH/sida, de la réforme des Nations Unies et de la revitalisation de l'Assemblée générale. Je suis donc particulièrement reconnaissant à toutes ces personnes pour leur travail précieux.

J'exprime ma sincère reconnaissance au Secrétaire général Kofi Annan pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de promouvoir les nobles idéaux de l'Organisation. Je remercie également très chaleureusement le Secrétaire général adjoint Chen Jian et à son Bureau pour tout l'appui qu'ils m'ont apporté ainsi qu'à mon Bureau. Je manquerais à mes

devoirs si je ne remerciais pas le Secrétariat de l'ONU, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la Gestion des conférences et le Service de l'Assemblée générale, qui permet à toutes ces séances d'avoir lieu. Je tiens enfin à saluer tous les interprètes, les traducteurs et les préposés aux conférences ainsi que les agents de sécurité qui oeuvrent en coulisse et veillent au bon déroulement de nos séances. Je les remercie de leur travail acharné et de leur dévouement.

Je tiens également à saluer les efforts inlassables et l'appui très fiable que j'ai reçu de la part de mon propre Bureau dirigé par le Chef de Cabinet et son Adjoint. Je remercie en outre tous les membres de mon équipe qui ont oeuvré à mes côtés avec beaucoup de détermination, de professionnalisme et d'enthousiasme, cela souvent aux petites heures. Je remercie vivement non seulement le personnel diplomatique tchèque, mais également le personnel d'appui de l'Organisation des Nations Unies, y compris les ressortissants de l'Égypte, des Philippines, de la Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis qui m'ont aidé à assumer la tâche astreignante de Président de l'Assemblée générale.

Je voudrais enfin exprimer tous mes voeux de succès à mon successeur distingué, le Président élu de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, Julian R. Hunte, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'aviation civile de Sainte-Lucie. M. Hunte et moi-même avons eu un certain nombre de discussions utiles sur divers sujets et

je me suis réjoui de constater que nos points de vue coïncidaient sur de nombreuses questions, ce qui indique que la continuité souhaitée d'une session à l'autre sera préservée. Je suis convaincu que sous sa direction éclairée, la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale enregistrera de nombreux succès.

#### **Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous arrivons maintenant à la fin de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

#### **Clôture de la cinquante-septième session**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare close la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 16 h 30.*